

# COMMUNE DE LEZINNES

## Compte rendu de la séance du vendredi 12 avril 2024

Secrétaire de la séance: José MENARD

présents : José MENARD, Hubert NICOLLE, Ilan KLAPWIJK, Audrey LACROIX, Alain FERDIN, Claudine DILIGENT, Franck DUTOIT

représentés : Jeannine RIS, Michel BRUMEAUX, Bernard LAURIN, Guy DUPAS

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation PV séance du 22/03/2024
  
- Compte de gestion eau et assainissement 2023
- Compte administratif eau et assainissement 2023
- Affectation du résultat eau et assainissement 2023
- Budget eau et assainissement 2024
  
- Compte de gestion commune 2023
- Compte administratif commune 2023
- Affectation du résultat commune 2023
- vote du taux des taxes 2024
- Budget commune 2024

### Délibérations :

#### Vote du compte de gestion - Eau et Assainissement 2023 (DEL 2024 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 2ème adjoint M DUTOIT Franck

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LEZINNES, les jours, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 2

Refus : 0

VOTES	Pour	8	Contre	1	Abstentions	2	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

### Vote du compte administratif eau et assainissement 2023 (DEL 2024 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 2ème adjoint M DUTOIT Franck

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par RIS Jeannine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 291.86		4 405.32		94 697.18
Opérations exercice	99 369.35	84 151.58	210 298.26	130 669.95	309 667.61	214 821.53
Total	99 369.35	174 443.44	210 298.26	135 075.27	309 667.61	309 518.71
Résultat de clôture		75 074.09	75 222.99		148.90	
Restes à réaliser						
Total cumulé		75 074.09	75 222.99		148.90	
Résultat définitif		75 074.09	75 222.99		148.90	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LEZINNES, les jours, mois et an ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	1	Abstentions	2	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 2

Refus : 0

## Affectation du résultat de fonctionnement - Eau et Assainissement 2023 (DEL 2024 008)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 2ème adjoint M DUTOIT Franck

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -36 509.59**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 405.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-36 509.59</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>-36 509.59</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>-36 509.59</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-36 509.59

Fait et délibéré à LEZINNES, les jours, mois et an ci-dessus

VOTES	Pour	8	Contre	1	Abstentions	2	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 1

Abstention : 2

Refus : 0

## Budget 2024 Eau et Assainissement (DEL 2024 009)

Le 2ème adjoint M DUTOIT Franck présente et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

➤Section d'investissement :	Recettes	128 074.09 €
	Dépenses	101 446.10 €
➤Section de fonctionnement :	Recettes	277 322.99 €
	Dépenses	277 322.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du 2ème adjoint M DUTOIT Franck,
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- **VOTE** le budget annexe **eau-assainissement** de la commune pour l'exercice **2024** arrêté aux sommes de la balance citée ci-dessus.

VOTES	Pour	8	Contre	3	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 3

Abstention : 0

Refus : 0

## Vote du compte de gestion commune 2023 (DEL 2024 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 2ème adjoint M DUTOIT Franck

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à LEZINNES, les jours, mois et an ci-dessus.

VOTES	Pour	8	Contre	3	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 8

Contre : 3

Abstention : 0

Refus : 0

### Vote du compte administratif commune 2023 (DEL 2024 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 2ème adjoint M DUTOIT Franck

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par RIS Jeannine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	32 791.24			241 056.87	32 791.24	241 056.87
Opérations exercice	84 514.19	169 027.34	664 014.74	623 313.31	748 528.93	792 340.65
<b>Total</b>	<b>117 305.43</b>	<b>169 027.34</b>	<b>664 014.74</b>	<b>864 370.18</b>	<b>781 320.17</b>	<b>1 033 397.52</b>
Résultat de clôture		51 721.91		200 355.44		252 077.35
Restes à réaliser	13 649.38				13 649.38	
<b>Total cumulé</b>	<b>13 649.38</b>	<b>51 721.91</b>		<b>200 355.44</b>	<b>13 649.38</b>	<b>252 077.35</b>
Résultat définitif		38 072.53		200 355.44		238 427.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LEZINNES, les jours, mois et an ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	3	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 7

Contre : 3

Abstention : 0

Refus : 0

### Affectation du résultat de fonctionnement commune 2023 (DEL 2024 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 2ème adjoint M DUTOIT Franck

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -40 491.59**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	281 432.59
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-40 491.59</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>-40 491.59</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>-40 491.59</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-40 491.59

Fait et délibéré à LEZINNES, les jours, mois et an ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	4	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 4

Abstention : 0

Refus : 0

## Vote du taux des taxes foncières 2024 (DEL 2024 013)

Le 2ème adjoint M DUTOIT Franck indique les taux de référence proposés pour 2024 figurant sur l'état 1259 COM et prend l'avis du Conseil Municipal sur l'augmentation ou non des taux. M DUTOIT Franck précise que les bases d'imposition 2024 ont été augmentées de 3.9%, le produit de ces taxes sera supérieur d'environ 10 000 € par rapport à l'année 2023 en tenant compte de la taxe sur les friches commerciales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter et de voter de 2% en plus des 3.9% imposés par l'Etat, soit une augmentation de 5.9% :

	<b>TAUX Année 2024</b>
FONCIER BATI	35.52 %
FONCIER NON BATI	27.12 %
TAXE D HABITATION	15.08 %
<b>TOTAL</b>	<b>77.72 %</b>
Produit attendu fiscalité	<b>248 599.00€</b>

VOTES	Pour	7	Contre	2	Abstentions	2	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 2

Refus : 0

## Vote budget Commune 2024 (DEL 2024 014)

Le 2ème adjoint M DUTOIT Franck présente et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget 2024 présenté.

➤ **Section d'investissement :**

Recettes	<b>93 421.91 €</b>
Dépenses	<b>91 484.84 €</b>

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes	<b>765 097.44 €</b>
Dépenses	<b>764 774.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'exposé du 2ème adjoint M DUTOIT Franck,

**AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

**VOTE** le budget primitif principal de la **commune** pour l'exercice **2024** arrêté aux sommes citées ci-dessus.

VOTES	Pour	7	Contre	4	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 7

Contre : 4

Abstention : 0

Refus : 0